



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1212/2024  
Date de la séance du CE : 27 novembre 2024  
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice  
N° d'affaire : 2023.DIJ.7313  
Classification : Non classifié

## **Rapport de mise en œuvre de la motion 184-2021 Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) intitulée « Le Conseil-exécutif rédige un rapport sur l'activité de l'OACOT » et déclaration de planification n° 1 relative au rapport sur l'aménagement du territoire 2022**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

1. Le rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil au sujet de la mise en œuvre de la motion 184-2021 et de la déclaration de planification n° 1 relative au rapport sur l'aménagement du territoire 2022 est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire  
– Grand Conseil

Pièce jointe  
– Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil au sujet de la mise en œuvre de la motion 184-2021 et de la déclaration de planification n° 1 relative au rapport sur l'aménagement du territoire 2022